

Communiqué

Publication relative au capital et aux droits de vote de FOYER S.A.

La présente publication intervient en exécution de l'article 30 (3) de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé.

Le capital souscrit et entièrement libéré de la société **FOYER S.A.** s'élève à € 44.994.210 (quarante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent dix euros), représenté par 8.998.842 (huit millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent quarante-deux) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Lors des assemblées générales des actionnaires, chaque action donne droit à une voix.

En vertu de l'article 49-5 de la loi sur les sociétés commerciales, en cas de rachat par la Société de ses propres actions, sur base d'une autorisation de l'assemblée générale des actionnaires, le droit de vote des actions rachetées est suspendu.

FOYER S.A. détient à ce jour 3.801 actions propres. Conformément à la disposition légale décrite ci-avant, le droit de vote de ces 3.801 actions est suspendu.

Par conséquent, à ce jour, le capital social de **FOYER S.A.** de € 44.994.210 est représenté par 8.998.842 actions, donnant droit à 8.995.041 voix.

Luxembourg, le 20 février 2008